

## La justice autorise la reprise des travaux sur le site de la Grande Bastide à Velleron

De [Adèle Bossard](#) - Vendredi 10 janvier 2025 à 17:12 - Par [ici Vaucluse](#)

Le tribunal administratif de Nîmes a rendu sa décision concernant le projet immobilier sur le site de la Grande Bastide à Velleron (Vaucluse). Il annule l'arrêté préfectoral qui suspendait les travaux.



Mobilisation contre le projet immobilier de la Grande Bastide à Velleron en décembre 2024. © Radio France - Anouk Caron

Le tribunal administratif de Nîmes **donne raison aux aménageurs** concernant le projet immobilier sur le site de la Grande Bastide à Velleron. Il vient de rendre sa décision après l'audience qui s'est tenue mi-décembre. Un promoteur immobilier veut construire 200 logements sur ce site naturel à la sortie du village, mais le maire et un collectif d'habitants s'y opposent fermement depuis plusieurs années. En avril 2022, le préfet de Vaucluse avait aussi [pris un arrêté pour suspendre les travaux](#) en avançant la présence du lézard ocellé sur les lieux.

Mais dans sa décision du 31 décembre 2024, qui vient d'être communiquée aux parties, **le tribunal estime qu'il n'y a pas de preuves de la présence de cet animal** et qu'il n'y a pas besoin de dérogation "*espèces protégées*". "*L'arrêté du 15 avril 2022 du préfet de Vaucluse est annulé*", décide ainsi le tribunal administratif de Nîmes.

La mairie et la préfecture vont faire appel

*"C'est un peu un étonnement parce que les enjeux environnementaux sont bien réels sur le site, mais l'arrêté était très restrictif puisqu'il ne concernait que la présence du lézard au soleil"*, réagit le maire de Velleron, Philippe Armengol, très mobilisé contre ce dossier. **Il prévoit déjà de faire appel de cette décision**, dans les jours qui viennent, avec la préfecture de Vaucluse. Et de toute façon, *"si ce n'était pas nous, les aménageurs auraient fait appel. On savait que c'était quelque chose qui allait s'inscrire dans le temps"*, indique le maire.

Ce qu'il craint désormais, c'est une **reprise des travaux sur le site de la Grande Bastide** en attendant la nouvelle audience. *"Ça pourrait redevenir une situation tendue"*, estime Philippe Armengol. On avait vu à l'époque la création d'une ZAC sur site, pour freiner et empêcher les travaux. Et à mon avis, le collectif serait prêt à bloquer aussi les éventuelles reprise des travaux".

Et il assure que **les opposants à ce projet de la Grande Bastide restent mobilisés**. *"Une mauvaise nouvelle en début d'année nous en amènera peut-être une meilleure en fin d'année"*, philosophe-t-il. *Tout le monde reste sur le pont, donc ça va décourager personne en tout cas*". Plusieurs célébrités attachées au Vaucluse ont soutenu les précédentes mobilisations contre ce projet, comme les chanteurs [Renaud](#) et [Grand Corps Malade](#).